

Liste de vérification pour vos impôts

Chaque crédit et chaque déduction comptent : ne laissez rien de côté.

Quelques minutes pour réunir vos papiers maintenant, c'est une déclaration plus simple et plus rapide ensuite.

À rassembler :

☐ Vos avis de cotisation de l'an dernier (à mettre en premier)

De l'ARC et, si vous habitez au Québec, de Revenu Québec. On y trouve votre plafond REER, vos reports et vos soldes. Vous ne les trouvez plus? Ce n'est pas bloquant, votre déclaration peut quand même être préparée. Passez simplement à la liste ci-dessous.

Feuillets de revenus

- ☐ Revenu d'emploi (T4/RL-1)
- ☐ Prestations d'assurance-emploi (T4E) et du RQAP (RL-6)
- ☐ Intérêts, dividendes, fonds communs de placement (T3/RL-16, T5/RL-3, T5008/RL-18)
- ☐ Prestations d'assistance sociale (T5007/RL-5)
- ☐ Indemnités pour accidents du travail (T5007/RL-5)
- ☐ Versements anticipés de l'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) (RC210)
- ☐ T4FHSA, État du compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété
- ☐ Prestations de sécurité de la vieillesse et du RPC/RRQ (T4A(OAS), T4A(P)/RL-2)
- ☐ Autres pensions et rentes (T4A/RL-2)
- ☐ Tous les autres feuillets et relevés selon votre situation

Reçus et déductions

- ☐ Cotisations à un REER
- ☐ Cotisations au CELIAPP
- ☐ Frais de garde d'enfants
- ☐ Frais des activités physiques et artistiques (Québec seulement)
- ☐ Frais médicaux
- ☐ Dons de bienfaisance

Reçus et déductions (suite)

- ☐ Contributions politiques
- ☐ Cotisations syndicales ou professionnelles
- ☐ Frais de déménagement
- ☐ Intérêts payés sur les prêts étudiants
- ☐ Reçu de frais de scolarité (T2202 / RL-8)
- ☐ Frais de bureau à domicile
- ☐ Autres dépenses d'emploi
- ☐ Pension alimentaire versée (époux, conjoint de fait ou enfant)
- ☐ Fournitures scolaires (enseignants et éducateurs de la petite enfance admissibles)
- ☐ Dépenses d'outils (gens de métier et apprentis mécaniciens)
- ☐ Déduction pour la mobilité des gens de métier

Autres documents

- ☐ Vente d'une résidence principale ou d'un bien immobilier
- ☐ Revenus et dépenses de location
- ☐ Revenus et dépenses d'entreprise ou de travail autonome
- ☐ Registre des déplacements et dépenses automobiles
- ☐ T2200 / TP-64.3, Conditions et dépenses d'emploi
- ☐ Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées

Cette liste est fournie à titre indicatif et ne remplace pas un avis professionnel. Un fiscaliste MyTaxly révisé votre dossier pour s'assurer que rien n'est oublié.